NOTES ET COMMUNICATIONS

I

NOTE SUR LE TEXTE DU *DE CLEMENTIA*
(2, 7, 1 = éd. « G. Budé » *II*[a] *P.*, 5, 1)

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

At quare non ignoscet + *uacuam? Constituamus nunc quoque quid sit* + *ueniam.*

En ces chapitres, le philosophe distingue avec une rigueur scolastique la clémence de ce qui n'est pas elle, par exemple : la pitié, le pardon. La pitié condamnée sans réserve comme un état maladif, il va examiner le pardon. La transition consiste dans le mot de l'interlocuteur fictif : *At quare non ignoscet?...* « Mais, pourquoi ne pardonnera-t-il point? » C'est peut-être une vive réflexion, mais ce n'est pas une transition ! On attend (je cite la traduction de Ange Cappel[1]) : « Mais ne peut-il pardonner sans passion? » C'est-à-dire : « Pourquoi ne pardonnerait-il pas sans céder à la compassion[2]? »

Il convient donc d'écarter, en principe, les corrections déjà proposées pour + *uacuam* : *cuiquam* (cf. Zénon, συγγνώμην ἔχειν μηδενί, Diog. Laert. VII, 123), dont, après moi, P. Faider[3] et Ammendola[4] se sont contentés — faute de mieux : car la formule « pardonner », ici, doit être brève et nue comme les formules précédentes : § 5 : (*secta stoicorum*) *sapientem negat misereri, negat ignoscere;* cf. § 6 : *non miserebitur sapiens.* — *Dicam* (Pincia), mot élégant (cf. *Ep.* 9, 6; 66, 16; 113, 3; 124, 12), mais qui diffère trop, par son aspect, de *uacuam*; et de même *Agedum* (Hosius, cf. De Ira 1, 11, 4). — *Vacuo animo,* portant

1. A la suite des *Epistres* par De Pressac : *Sénèque, De la Providence divine, De la Clémence...*, Rouen, 1614, f° 66.
2. Cf. *De Ira,* 1, 16, 7 : « Le justicier idéal — ou le sage — sera exempt de passion » : *ipsis (affectibus) carebit.* Il punira sans colère (19, 5).
3. Éd. 1928 (travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand), p. 98.
4. Éd. 1928 (Paravia, Turin), p 102.

sans utilité sur *constituamus* (Madvig) ; *uacuus* ou *uacuo animo*, portant sur *ignoscet*, mais trop vagues (Érasme, Ammendola, *l. l.*). — Le *Hoc iam* (*constituamus — quid sit uenia*) de Cardó[1] ; le *Veniam tuam* (*constituamus...*) d'Alexander[2], prolepse qui fait double emploi avec le *ueniam* (pour *uenia*) qui suit, ou l'exclut arbitrairement. Toutes ces conjectures ont le tort de ne point suppléer la transition qui manque dans : *At quare...*, et qui pourrait être dans + *uacuam.*

Du moins retiendrons-nous, comme utile amorce d'une restitution, le *uacuus* (*uacu'*) d'Érasme, « s'il est exempt de... », et cette suggestion d'Alexander, qu'il y a peut-être lieu de ne pas dissocier les deux fautes + *uacuam* — + *ueniam* ; d'autant plus, dirai-je, que celle-ci s'avère inexplicable isolément. En effet, on songerait volontiers à rendre compte paléographiquement de cet absurde accusatif par quelque *iam* omis dans le contexte de droite ou de gauche, réécrit près de là et fondu par le copiste avec *uenia ;* mais on n'a que faire de *iam* ni à droite ni à gauche !

En vérité, c'est plus d'un mot qu'il faudrait, à la place de *uacuam*, pour rétablir le sens et la transition : les mots *uacuus a misericordia.* Et si l'expression est en elle-même irréprochable (cf. *uacuus a culpa* Sall. *Cat.* 14 ; *ab odio* 52 ; *cupiditate, timore* Cic. *De Fin.* 2, 30 ; *ab omni cura Ad Q.* 3, 4, 4 ; Sen. *De Ira* 1, 19, 5 *ira*, etc.), si elle reproduit, en fait, la maxime énoncée en 63 av. J.-C., d'après Salluste[3], par Jules César, lorsque, répondant par avance au stoïcien Caton, il stylait une haute cour : *ab* (*ira atque*) *misericordia uacuos* (*esse decet*), de telles passions ayant, disait-il, pour effet de « masquer à l'esprit la vérité[4] » ; si devant *a m*(*isericordia*) on peut supposer une graphie *uacu'* par l'abréviation de *us*, familière à *N*[5], nous n'en devrions pas moins suppléer onze lettres ! Encore serait-il à souhaiter que la mélecture *ueniam* s'expliquât du même coup. Je crois, cependant, que cette restitution, à première vue téméraire, mérite examen.

Dans ces mêmes pages de *N*, on trouve d'énergiques abréviations : fol. 148 v°, l. 8 : *iūd.* (pour *iudices*) 2, 7, 3 = *II*[a] *P.*, 5, 3 ; — fol. 148 r°, l. 7 : *mīa* (pour *misericordia*) 2, 6, 4 = *II*[a] *P.*, 4, 4. Celle-ci laisserait déjà entrevoir l'origine de + *uacuam*, pour peu que le modèle de *N* offrît : *uacu'a mīa.* En outre, il est vraisemblable que les deux premières lettres de *a mīa* étant soudées à *uacu'* (= *uacuam*), les deux autres,

1. Fondation « Bernat Metge », 1926, p. 143.
2. *Classical Philology*, vol. 31, n° 4, 4 octobre 1936, p. 352. Cf. H. J. Mueller : *uenia tua.*
3. *Cat.* 51 *init.*
4. Ibid. *Haud facile animus uerum prouidet ubi illa officiunt*, etc. Cf. Sén., *De Cl.* 2, 6, 1 = *II*[a] *P.* 4, 1 *sapiens et prouidet et in expedito consilium habet ; nunquam autem liquidum sincerumque ex turbido uenit*, etc. — 2, 7, 1 *Vacuus* Er. = « *misericordia liber* » Calvin.
5. Cf. notre éd., *Introd.*, p. IX et n. 1.

ĭa, furent lues *iā* (= *iam*) ; cette syllabe après (*uacu*)*ā* aura disparu par haplographie ; réécrite en marge par le correcteur, les scribes l'auront attribuée par inadvertance à *uenia*, comme une fin d'accusatif. Ce fourvoiement de lettres était aisé, parce que les deux mots voisinent dans le texte ; il était particulièrement aisé, parce que *N* présente les deux mots superposés l'un à l'autre (f° 148 r°, lignes 11 et 12). Pour l'œil, *uenia* et *uacuā* ont quelque ressemblance : celui-ci une fois tracé — où la désinence (*uacu*)*ā* se détache avec netteté, paraissant exclure un *iā* — le copiste fondit machinalement avec *uenia*, qu'il écrivait précisément au-dessous, les lettres *iā* que la marge ou l'interligne assignait à *uacuā*. A défaut même d'un *iā* marginal dans le modèle, *ueniā* s'expliquerait par la position de *uenia* dans *N*.

F. Préchac.

II

NOTE SUR UN PASSAGE DE *L'HAMARTIGÉNIE* DE PRUDENCE

PAR M. LAVARENNE

Professeur à la Faculté des lettres de Clermont

Vers la fin de son poème sur l' « Origine du mal », Prudence parle (v. 824-930) des peines et des récompenses éternelles qui attendent l'homme après la mort. Il affirme que, « malgré la longue distance qui les sépare, les âmes damnées et les âmes justes se voient nettement et distinguent le sort qu'elles ont respectivement mérité » (864-865). Cela, dit-il, ne doit pas nous surprendre, car « on se tromperait en attribuant aux âmes la vue limitée de nos yeux » (867). Suit un développement sur la faculté de vision des âmes. « Rien d'obscur ou de compact ne fait obstacle à leur vue ; les brouillards de la nuit s'écartent devant elles, comme s'écartent les noirs nuages et la surface arrondie du firmament qui s'étend au loin. Et ce ne sont pas seulement les espaces aériens que traverse le regard de l'esprit, mais il perce l'obstacle des montagnes, il arrive jusqu'aux limites de l'Océan et aux rivages reculés de Thulé, il plonge instantanément dans le Tartare. A nos yeux, la nuit efface toutes les couleurs, et les ténèbres abolissent les formes. Mais est-ce que ceux qui ont dépouillé la chair du corps ne reconnaissent plus les objets et se trompent de route? Douterais-tu que les âmes aperçoivent des choses cachées aux yeux du corps? Tu as pourtant l'expérience que